

Article original

De quelques malentendus dans la professionnalisation de l'accueil familial[☆]

Professionalization of foster parents and child's interests

Francine Renault (Psychologue clinicienne à la retraite)^a,

Jutta de Chassey (Psychologue clinicienne à la retraite)^b,

Anne Thevenot (Professeur en psychologie clinique)^{c,*}

^a Aide sociale à l'enfance du conseil général du Bas-Rhin, 4, rue du coq, 67000 Strasbourg, France

^b Aide sociale à l'enfance du conseil général de Meurthe-et-Moselle, 2, ruelle de l'esprit, 54000 Nancy, France

^c URP 3071 : subjectivité, lien social et modernité, faculté de psychologie, université de Strasbourg, 12, rue Goethe, 67000 Strasbourg, France

Reçu le 25 novembre 2012

Résumé

Objectifs. – En France la législation réglementant l'accueil familial, a conduit les institutions à une nouvelle conception des pratiques des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Nous nous intéressons plus particulièrement aux assistantes familiales qui traversent une crise identitaire liée à ce processus de professionnalisation. Dans ce contexte, nous nous attachons à penser l'accompagnement institutionnel des familles d'accueil pour que la pratique de l'accueil familial respecte les besoins fondamentaux des enfants confiés à l'ASE.

Méthode. – Notre réflexion prend appui, d'une part, sur une analyse de pratiques professionnelles diversifiées (groupes de paroles, réunions institutionnelles) au sein de services de l'ASE et, d'autre part, de l'écoute d'assistantes familiales (entretiens d'accompagnement) dans leur travail d'accueil.

Résultats. – Le processus de professionnalisation des assistantes familiales semble méconnaître leur place d'exception au plus près de l'enfant qu'aucun autre professionnel n'est en situation d'occuper. La rencontre subjective avec un enfant, les affects qu'elle suscite, le lien établi avec lui restent au fondement de l'accueil familial au-delà de la position sociale donnée par le statut et le « savoir faire ».

Discussion. – Si la valorisation d'un discours valable pour tous donne aux assistantes familiales un « prêt à penser » qui peut paraître séduisant, elle a aussi pour effet d'induire un effacement de leur position subjective.

[☆] Toute référence à cet article doit porter mention : Renault F, De Chassey J, Thevenot A. XXXX. Evol psychiatr De quelques malentendus dans la professionnalisation de l'accueil familial ; vol (n°) : pages (pour la version papier) ou Adresse URL [date de consultation] (pour la version électronique).

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : anne.thevenot@unistra.fr (A. Thevenot).

Conclusion. – La difficulté identitaire vécue par les assistantes familiales tiendrait au fait que l'institution considère la question du processus de professionnalisation réglée, au lieu de l'inscrire comme une des clés de voûte dans le travail d'équipe. Reconnaître l'émergence d'affects comme indissociables de la fonction d'assistante familiale, leur donner une valeur, est essentiel pour les parties en jeu dans le placement.

© 2014 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Enfant ; Accueil familial thérapeutique ; Subjectivité ; Assistante familiale ; Professionnalisation ; Identité professionnelle ; Relation thérapeutique ; Contre-transfert ; Étude critique

Abstract

Aims. – In France the current foster care legislation has motivated institutions to reconceptualize the practice of professionals working on behalf of *Aide Sociale à l'Enfance* (ASE). We are interested in the foster mothers who are undergoing an identity crisis related to this professionalization process. In this paper we attempt to reflect on the institutional support provided to foster families so that this support would assist the fundamental needs of the children whose care is confided to ASE.

Method. – Our reflection is grounded on the analysis of diversified professional practices (talk groups, institutional meetings) in ASE services and the analysis of supportive interviews with the foster mothers.

Results. – The application of this process appears to underrate their important place as the professional who is the closest to the child. The subjective encounter with the child, with its resulting effects and the bonds it establishes, remains the foundation for effective foster care. This interaction between the foster mother and the child plays a more important role in addressing the needs of the child than that of the social position conferred by the legislation and the possession of “know how”.

Discussion. – If a positive discourse, valid for all, provides foster mothers a ready-made way of thinking that may appear attractive, it also has the effect of inducing the deletion of their subjective positioning/their subjectivity.

Conclusion. – The identity crisis experienced by foster mothers may find its explanation in that the institution considers the issue of the professionalization process as settled instead of integrating it as one of the keystones in teamwork. Recognizing the emergence of affects as being inseparable from their role of foster parents and valuing them, is essential for the parties involved in the placement.

© 2014 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Keywords: Child; Therapeutic foster care; Subjectivity; Foster mother; Professionalization; Professional identity; Therapeutic relationship; Countertransference; Critical study

L'accueil familial à temps complet a toujours été un fait social qui s'est décliné différemment selon les siècles, toutefois depuis 30 ans la France a choisi de l'encadrer par des législations successives¹ qui formalisent la professionnalisation d'un des adultes accueillants. Les différentes dénominations pour désigner ce type d'accueil² découlant de ces changements législatifs, renvoient à l'évolution des représentations et de l'imaginaire du social qui l'ont organisé. Depuis la loi de 2005³ le statut des assistants familiaux chargés de cet accueil a été réformé de façon significative, notamment les assistants familiaux y sont différenciés des assistants maternels qui

¹ Une analyse de l'évolution législative de l'accueil familial à partir de la loi du 17 mai 1977 jusqu'à celle du 27 juin 2005 a fait l'objet d'un précédent article [1].

² « nourrice », « gardienne », « assistante maternelle », « assistant familial »...

³ Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux, JORF n° 149 du 28 juin 2005 : page 10665.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/908520>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/908520>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)